

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune

**BOURBONNE LES BAINS**

**2020/ 33**

DEPARTEMENT  
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 17
- votants 17
- absents 2

**Du mardi 9 juin 2020**

L'an deux mille vingt le 09 juin, à Salle des fêtes à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

**OBJET**

**Délégué du Conseil Municipal  
auprès de l'Association Nationale  
des Élus des Territoires  
Touristiques (ANETT)**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Emmanuel PASQUA, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 11/06/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 04 juin 2020

Étaient absents non excusés : Pierre THOMAS, Jean-Mary CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il représente de plein droit la Commune auprès de l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT).

Par conséquent, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la représentation de droit de Monsieur le Maire auprès de l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques (ANETT).

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 11 juin 2020

Le Maire

M. André NOIROT

